



Levallois Perret, le 27 septembre 2011

M. Loïc Mahé
Directeur des Relations Sociales Thales

Objet : Politique Salariale 2012

Monsieur,

Depuis des années, nous attirons votre attention sur la nécessité de cohérence et de justice dans les politiques salariales appliquées dans les diverses sociétés du Groupe ainsi que sur le besoin de débiter le processus de négociation des politiques salariales suffisamment tôt pour donner aux salariés la plus grande visibilité sur leurs rémunérations en début d'année.

Se rajoutent à cela trois facteurs qui justifient ce courrier :

- un recul constant depuis plusieurs années du pouvoir d'achat des salariés et de leurs familles.
Les produits de première consommation ont littéralement explosés ces deux dernières années que ce soit dans l'alimentaire, l'énergie ou l'immobilier.
- le mécontentement massif du personnel de Thales qui s'est exprimé en début d'année. Faut-il rappeler les rassemblements devant le siège à Neuilly -plus d'un millier de travailleurs à chaque fois-, les mouvements revendicatifs à Thales Aléna Space, Thales Communications and Security, Thales Electron Devices, etc ... qui ont duré plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- le processus d'évaluation des performances et ses incidences sur la rémunération sont l'objet d'une incompréhension croissante voire de rejet.

Aussi, nos organisations syndicales vous demandent d'ouvrir des négociations au niveau du Groupe sans attendre. Celles-ci doivent, dans un cadre général définir les niveaux minimums d'augmentation salariale et les principes qui régiront leur répartition.

Nos organisations syndicales, représentatives des salariés de Thales estiment que la situation de crise structurelle du système économique dans lequel nous vivons doit inciter aussi les entreprises à considérer le travail, les salaires et l'emploi non plus comme un coût mais comme une des solutions pour sortir de la crise dans laquelle nous vivons depuis 2008.

Dans ce contexte, plus que jamais notre responsabilité respective est engagée.

Les salariés ne comprendraient pas que vous fassiez perdurer cette situation d'attente. Il faut que nos discussions sur le sujet se terminent en octobre pour qu'ainsi les NAO dans toutes les filiales puissent débuter dès début novembre.

Nos organisations syndicales vous demandent que cette négociation ne se borne pas à un constat mais que ces revendications soient traitées et des réponses pour leur satisfaction apportées :

- Dégager les moyens nécessaires à la résorption de toutes discriminations et en premier lieu accroître les efforts envers les femmes et les handicapés.
- Définir un salaire minimum à Thales par niveau et catégorie.
- Décider d'une revalorisation conséquente des bas salaires.
- Mettre fin à la précarisation salariale par la suppression des mesures de type « part variable » après leur intégration dans le salaire de base.

La satisfaction de ces revendications sera un facteur de dynamisme dans le Groupe dont les femmes et les hommes qui le composent sont la principale richesse.

Persuadés que vous comprendrez cette démarche, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de programmer dans les jours prochains une rencontre sur la politique salariale.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Didier Gladieu
Secrétaire de l'Inter CFDT Thales



Laurent Trombini
Représentant de la coordination CGT Thales

*C.C. : M. Groisy, Directeur des Relations Sociales France
M. Tausky, CFE-CGC
Mme Michaut, CFTC*